

Sujet : [INTERNET] Projet éolienne Lupsault

De : Mathieu CARRIERE <mcarriere@tecnifibre.com>

Date : 15/11/2021 09:26

Pour : "pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr>

Bonjour Madame, Monsieur,

Venant régulièrement en vacances à Lupsault où réside une partie de ma famille, je me permets de vous contacter au sujet du projet d'implantation de 3 nouvelles éoliennes sur la commune.

Nous apprécions particulièrement l'endroit pour son calme et pour les bons moments que nous pouvons partager en redécouvrant tous ensemble la faune et la flore de cette région.

Je ne suis ni un spécialiste des espèces protégées ni un spécialiste des éoliennes, juste un citoyen qui ne comprend pas pourquoi sur un territoire aussi vaste que la France, nous devons concentrer sur des petites surfaces rurales ces nouveaux outils.

Honnêtement, je pense que la commune contribue déjà fortement à l'effort collectif de la transition écologique et que ces nouvelles implantations n'auraient pour seul effet que la désertification des lieux environnants (animaux, touristes et habitants...).

J'espère que vous tiendrez compte de cette opinion dans votre prise de décision sur le sujet.

Cordialement

Mathieu CARRIERE

Sujet : [INTERNET] A l'attention de Mme Paulette Michel

De : chateau.gorce@orange.fr

Date : 15/11/2021 21:52

Pour : pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr

Madame le Commissaire Enquêteur

Trois machines gigantesques de plus en Nord Charente où il y a déjà beaucoup trop de ces monstres c'est une aberration.

Nous vous prions de donner un avis défavorable concernant le projet éolien sur la commune de Lupsault entre autres pour les raisons suivantes :

Les aérogénérateurs ne sont pas la bonne solution.

Les aérogénérateurs représentent un intérêt privé mais le patrimoine est commun pour toute la France.

Les aérogénérateurs créent la discorde et divisent la population.

Les aérogénérateurs ne sont ni économiques ni écologiques.

Les aérogénérateurs créent des nuisances sonores et visuelles qui constituent un trouble du voisinage mais ont aussi un impact nocif sur la santé. ARRÊT N° 659/2021 Cour d'appel de Toulouse, 3ème chambre, 8 juillet 2021, n° 20/01384 - vous trouvez les détails dans le lien suivant :

[49049 \(registre-dematerialise.fr\)](https://registre-dematerialise.fr/49049)

Les aérogénérateurs sont néfastes pour la santé des humains et des animaux qui doivent vivre trop près de ces machines industrielles.

Les aérogénérateurs défigurent le paysage et les monuments historiques.

Les aérogénérateurs gâchent l'attractivité du territoire et le cadre de vie.

Les aérogénérateurs transforment le paysage rural en zone industrielle.

Les aérogénérateurs impactent négativement la biodiversité, la faune, l'avifaune, les chiroptères et la flore.

Les aérogénérateurs ont un impact très négatif sur le tourisme.

Les aérogénérateurs ne diminuent pas le CO2 et la pollution mais les augmentent considérablement.

Les aérogénérateurs ne sont pas une nécessité parce que la France a un solde exportateur d'électricité et en Nouvelle Aquitaine l'objectif des MW est plus qu'atteint et couvre largement les besoins.

Les aérogénérateurs ne sont pas du tout rentables (hors subvention) dans une région avec si peu de vent.

Pourquoi produire toujours plus d'électricité au lieu d'essayer de réduire notre consommation, d'isoler nos maisons, d'investir dans des énergies renouvelables qui méritent cette qualification ?

Il faut aussi comparer les positionnements des pays en Europe pour l'émission du CO2 dans le secteur de production d'électricité.

Allemagne, champion de l'éolien, bonnet d'âne européen pour le CO2 !

France, championne d'Europe !

Bien cordialement

Sonja et Mark Gurt

Château de Gorce

16490 Pleuville